

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

**Date de convocation :** 16 septembre 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

**Secrétaire :** Mme Élodie DUCASTEL

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

**ABSENT:** M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION :** 25-149 Autorisation de garantie d'emprunts au bailleur Logeo seine pour la construction de 14 logements situés 11 rue du 11 novembre 1918

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture

**26 SEP. 2025**

Le :  
Par affichage, le

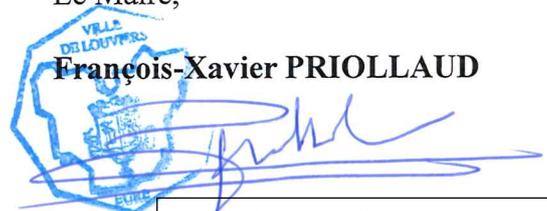
**26 SEP. 2025**

**Fait à Louviers, le**

**26 SEP. 2025**

Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250922-25-149B-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2025  
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N°25-149

**AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNTS AU  
BAILLEUR LOGEO SEINE POUR LA CONSTRUCTION DE  
14 LOGEMENTS SITUÉS 11 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918**

**RAPPORT**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil municipal que le bailleur a acquis, en Vente à l'État Futur d'Achèvement (VEFA) 14 logements du programme « Pierre de Seine » situés rue du 11 novembre 1918 à Louviers.

Sur cette opération, composée de 4 PLAI, 1 PLUS et 9 PLS, le Département de l'Eure accepte de garantir l'ensemble à hauteur de 10 %, l'Agglomération Seine-Eure, garantissant les PLUS et PLS à 50% et les PLAI à 80 %.

La délibération définitive interviendra ultérieurement sur la base des contrats émis par la Banque des Territoires (groupe de la Caisse des Dépôts et Conciliations).

En conséquence, Logéo Seine sollicite la Ville de Louviers pour un accord de principe de garantie des emprunts à venir à hauteur de :

- 10 % sur les PLAI
- 40 % sur les PLUS et PLS.

Ces taux représenteraient pour la Ville de Louviers un engagement à garantir de 358 949, 40 €.

Il est rappelé que la garantie d'emprunt constitue un engagement juridique de la collectivité, visant à faciliter l'accès au crédit pour les bailleurs sociaux, conformément aux articles L. 2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui encadrent les conditions dans lesquelles une commune peut accorder sa garantie pour des emprunts contractés par un organisme de logement social.

Cette garantie ne deviendrait exigible qu'en cas de défaillance avérée du bénéficiaire, ce qui demeure exceptionnel dans le cadre d'opérations conduites par des bailleurs agréés et adossées à des plans de financement validés.

**DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**APPROUVE** le principe d'une garantie à hauteur 10 % sur les PLAI et 40 % sur les PLUS et PLS dans le cadre de l'opération de l'acquisition en VEFA de 14 logements « Pierre de Seine » situés rue du 11 novembre 1918 à Louviers.

Ce montant représenterait pour la Ville un engagement à garantir pour un montant total à venir de 358 949,40 €.

**Adoptée par 31 voix pour, 1 abstention.**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

